



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

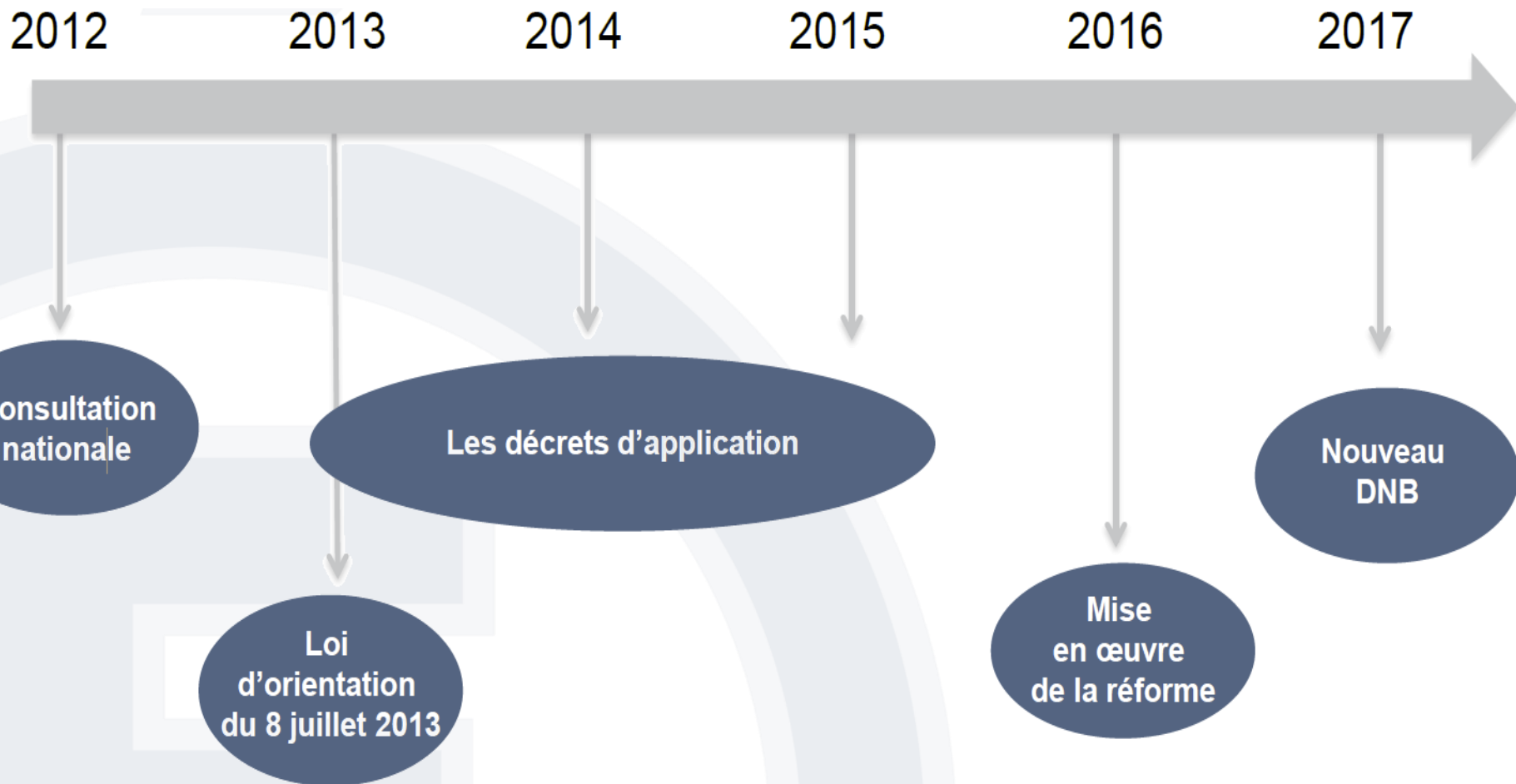


Collège Rabelais

Meudon, mardi 10 novembre 2015

**→ La mise en cohérence
du système éducatif**

→ Dans la lignée de la refondation



→ Dans la lignée de la refondation

article L111-1 du code de l'éducation

L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances *et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale.*

Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. *Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.*

Des décrets qui s'inscrivent dans le processus de la refondation

Décret sur les cycles d'enseignement

3 ans pour donner du temps aux apprentissages
Le cycle 3 associe école et collège

Décret sur le Conseil École-Collège

Améliore la continuité pédagogique entre l'école et le collège et renforce la fluidité des parcours

Décret sur les instances pédagogiques

Redéfinies pour assurer un meilleur suivi des élèves

- Le conseil de cycle 3 s'ouvre aux professeurs de sixième
- Le conseil de classe de sixième s'ouvre aux professeurs des écoles
- Le conseil pédagogique au collège voit son rôle renforcé

La loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013

Décret sur l'organisation des enseignements au collège

Donne le cadre de la nouvelle organisation structurelle du collège

Décret sur l'évaluation (à venir)

Met en place une évaluation au service des apprentissages

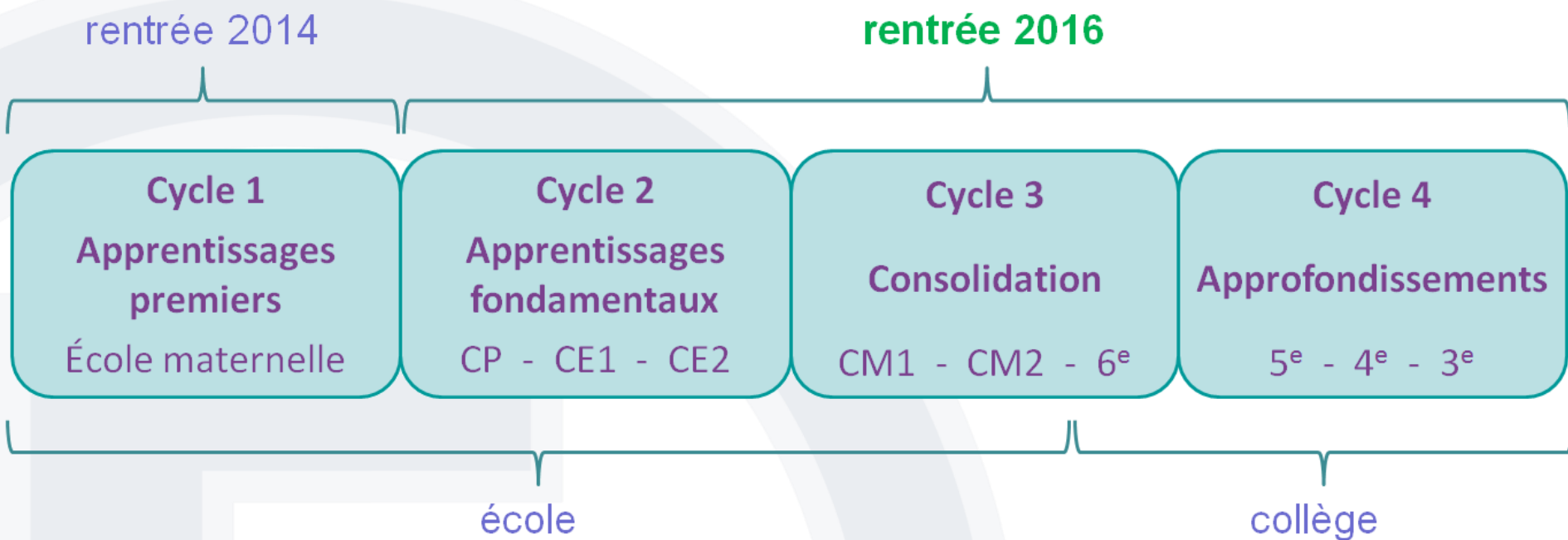
Décret sur le socle commun

Fixe le contenu du socle commun

Décret sur le suivi et l'accompagnement pédagogique

Met en œuvre le principe d'inclusion et explicite les conditions du redoublement

→ De nouveaux cycles



→ Le cycle 3, cycle de consolidation

Le cycle 3 relie les deux dernières années de l'école primaire et la première année du collège avec comme objectifs :

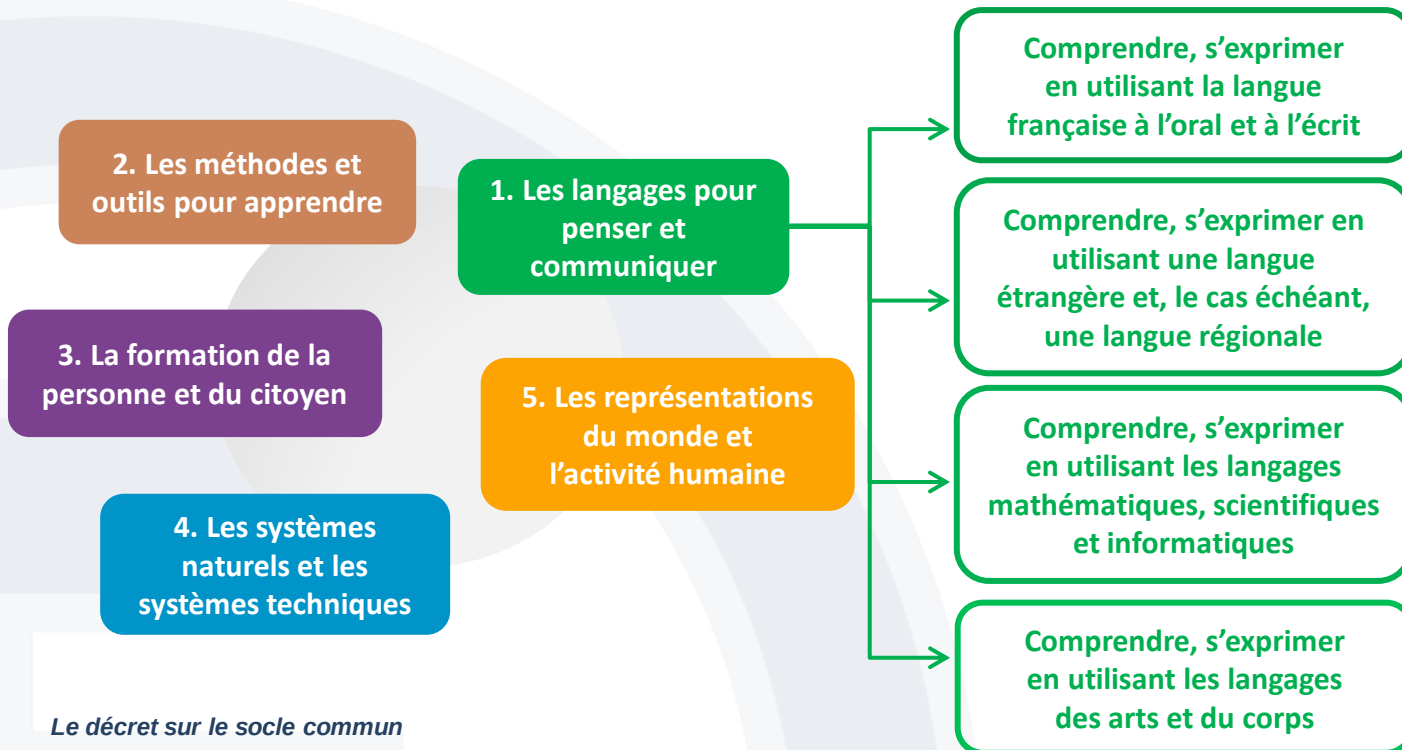
- consolider les apprentissages fondamentaux engagés au cycle 2 tout en entrant de manière progressive dans les disciplines
- permettre une meilleure transition entre l'école et le collège en assurant une progressivité entre les trois années du cycle.

Tous les enseignements contribuent à faire acquérir la capacité de coopérer ainsi que la capacité à réaliser des projets : au moins un projet interdisciplinaire est réalisé chaque année du cycle.

→ Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux



→ Une évaluation repensée

- Une évaluation des acquis des élèves en référence au socle commun dans le cadre des attendus des programmes
- Un nouvel outil de suivi des acquis durant toute la scolarité
- Un nouveau DNB à partir de 2017
 - de nouvelles épreuves en contrôle terminal : français et histoire-géographie-EMC ; mathématiques et sciences-technologie ; une épreuve orale qui s'appuie sur les EPI et les parcours
 - l'évaluation des compétences du socle : des points accordés en fonction des niveaux de maîtrise atteints en fin de cycle 4

(source : Dgesco)

→ Ce qui évoluera à la rentrée 2016

- Tous les cycles deviennent triennaux.
- Le socle commun de connaissances de compétence et de culture entre en vigueur
- Les programmes sont cyclés, soclés.
- L'organisation des enseignements :
 - les grilles horaires sont rééquilibrées ;
 - les enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires) s'adaptent aux choix des établissements ;
 - des enseignements de complément (langues et cultures de l'Antiquité ou langues et cultures régionales) sont proposés aux élèves ;
 - une marge d'autonomie accrue permet une meilleure adaptation aux conditions locales ; un rôle accru des instances

→ Textes accompagnant le décret du 19 mai 2015 « réforme du collège »

- **arrêté réforme du collège** (arrêté relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège - JORF n°0115 du 20 mai 2015)
- **circulaire d'application de la réforme** (2015-106 du 30-6-2015)

→ L'organisation des enseignements

→ L'organisation des enseignements

- Trois types d'enseignements obligatoires :

Enseignements communs

23 h en 6^e
22 h en 5^e / 4^e / 3^e



Accompagnement personnalisé

3 h en 6^e
1 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

3 ou 2 h en 5^e / 4^e / 3^e

source : <http://eduscol.education.fr/colleges-rentree-2015>

Enseignements complémentaires

3 h hebdomadaires en 6^e et 4 h hebdomadaires en 5^e, 4^e et 3^e

Trois types d'enseignements obligatoires intégrés dans les horaires disciplinaires

Enseignements	Cycle 3	Cycle 4		
	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h	1 h + 1 h
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3 h 30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2		2 h 30	2 h 30	2 h 30
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
SVT	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Total	23 + 3 h	22 + 4 h par niveau		

→ L'organisation des enseignements

- L'élaboration des enseignements complémentaires revient aux équipes en partant des besoins des élèves : répartir l'AP et les EPI, définir les contenus, planifier les séquences, décider des regroupements d'élèves et des modalités d'intervention des enseignants (seuls ou en co-animation)
- Chaque élève bénéficie chaque année de ces deux formes d'enseignements complémentaires. La répartition des volumes horaires entre l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires est identique pour tous les élèves d'un même niveau.
(source : arrêté réforme)

AP

Permettent d'acquérir
autrement les
compétences du socle

Permettent de faire
progresser les élèves
quel que soit leur
niveau

Participent à la
formation des élèves
aux trois parcours

EPI

→ Les enseignements complémentaires

→ L' AP (accompagnement personnalisé)

- Il prend des formes variées : approfondissement ou renforcement; développement des méthodes et outils pour apprendre; soutien; entraînement; remise à niveau.
- Il repose sur les programmes d'enseignement et sur tous les domaines du socle, notamment le domaine 2 « les méthodes et outils pour apprendre ».
- En classe de 6ème, les trois heures d'AP ont pour objectif de faciliter la transition entre l'école et le collège, en rendant explicites les attendus du travail scolaire dans les différentes disciplines enseignées au collège et en conduisant tous les élèves à les maîtriser.
- Tous les niveaux du collège sont concernés, notamment pour la rentrée les 5ème, 4ème, 3ème (cycle 4).
- Tous les élèves d'un même niveau de classe bénéficient du même nombre d'heures d'AP.

→ Les EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires)

- Ils permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective.

(source : arrêté réforme).

- Ils sont des temps privilégiés pour développer les compétences liées à l'oral, l'esprit créatif et la participation : les élèves apprennent à s'inscrire dans un travail en équipe, à être force de proposition (...)

(source : circulaire d'application)

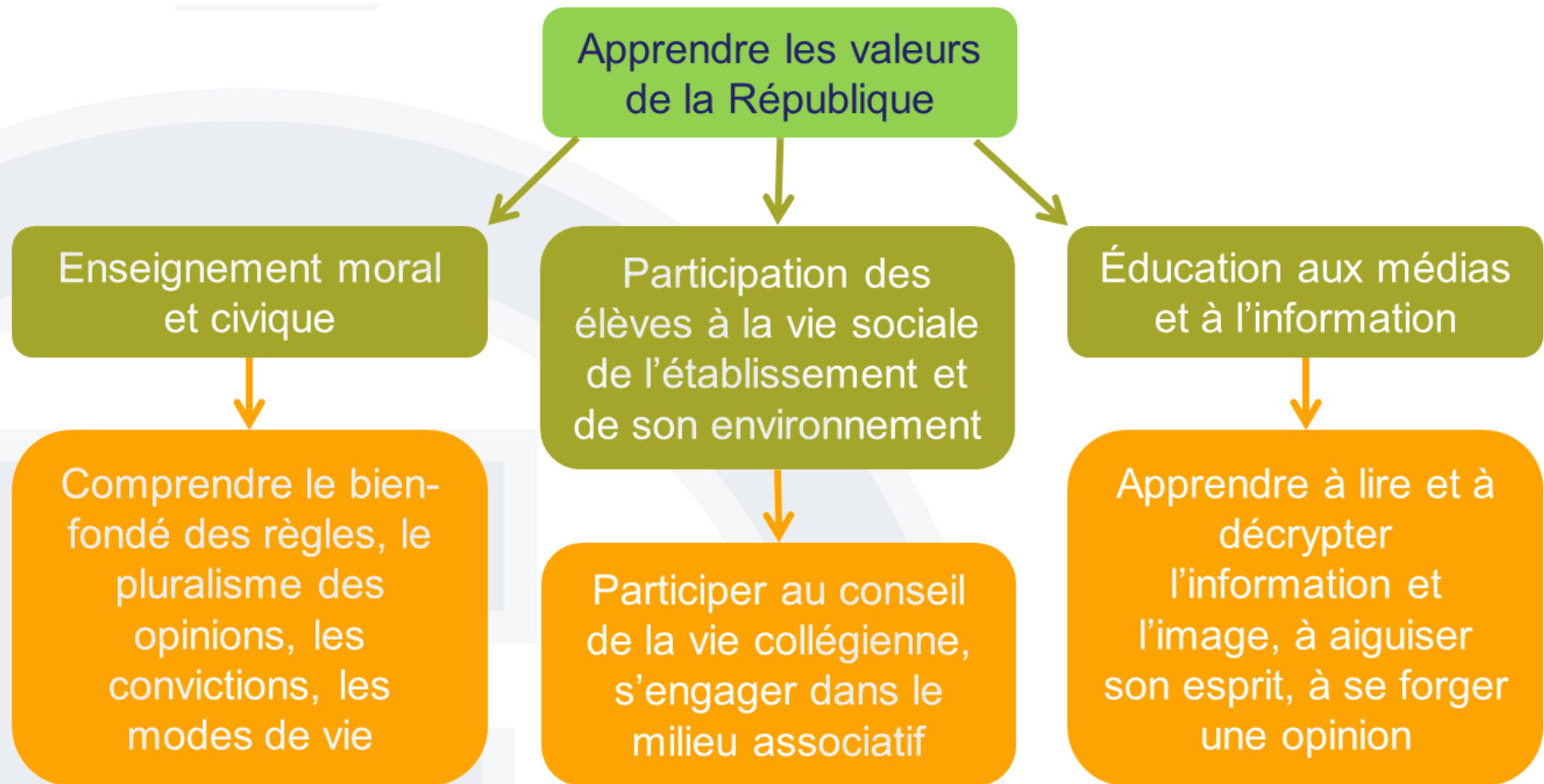
→ Les EPI

- Thématiques interdisciplinaires :
 - a) corps, santé, bien-être et sécurité ;
 - b) culture et création artistiques ;
 - c) transition écologique et développement durable ;
 - d) information, communication, citoyenneté ;
 - e) langues et cultures de l'Antiquité ;
 - f) langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ;
 - g) monde économique et professionnel ;
 - h) sciences, technologie et société.
- Chaque élève doit suivre :
 - 6 thématiques sur 8 au cours du cycle 4
 - Au moins deux thématiques différentes par an

→ Les EPI

- Le parcours éducatif désigne à présent un ensemble structuré, progressif et continu d'enseignements non limités à une discipline ou à un domaine d'enseignement et de pratiques éducatives, scolaires et extrascolaires, autour d'un même thème. Cet ensemble permet à l'élève de construire progressivement des compétences liées à ce thème (source : fiches ressources des assises locales 2015)
- Ils contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre :
 - du parcours citoyen (cf. 11 mesures de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République),
 - du parcours d'éducation artistique et culturelle (PÉAC)
 - du parcours « avenir » (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) (d'après la circulaire d'application)

→ Le parcours citoyen



→ Des moyens pour les différents possibles

→ Une dotation supplémentaire garantie

**Dotation horaire pour les
enseignements obligatoires :
26 h hebdomadaires par division**



**À répartir
par
niveau**



**Dotation horaire supplémentaire :
3 h hebdomadaires multipliées par le nombre de
divisions (2 h 45 à la rentrée 2016)**

Groupes
à effectif
réduit

Interventions
conjointes

Enseignement
de complément
aux EPI langues et cultures
de l'Antiquité / régionales

→ L'enseignement de complément aux EPI LCA (ou LCR)

- La dotation horaire supplémentaire (DHS) permet dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement, de proposer aux élèves volontaires un enseignement de complément aux EPI LCA (langues et cultures de l'Antiquité) ou LCR (langues et cultures régionales).
- Cet enseignement peut être suivi au cours des trois années du cycle 4, dans la limite **d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième** et de **deux heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième**.

(d'après l'arrêté réforme)
- Il ne peut pas être proposé à des élèves qui n'auraient pas suivi d'EPI LCA ou LCR. Cette obligation est néanmoins à comprendre dans un sens ouvert: l'EPI doit avoir été suivi par l'élève au cours du cycle, mais rien n'impose qu'il précède l'EdC (ni que l'EPI soit dispensé tout au long du cycle).

(source : Dgesco)

→ L'enseignement de complément aux EPI LCA (ou LCR)

- Les élèves qui bénéficient de l'EdC doivent être répartis dans plusieurs classes, afin d'éviter la constitution de filières sur la base de ce choix.

(source : circulaire d'application)

- Le grec

La circulaire d'application recommande de réserver l'EdC de grec aux élèves de troisième (2 h). Un collège peut proposer à la fois un EdC de latin et un EdC de grec, y compris de façon cumulative pour les élèves.

- L'EdC, obligatoire ?

Un élève ayant suivi un EdC latin en cinquième n'est pas obligé de continuer en quatrième et en troisième. La continuité au cours du cycle 4 est préconisée, mais il n'y a pas d'obligation réglementaire puisqu'il s'agit d'un enseignement proposé aux élèves volontaires.

(source : Dgesco)

→ Les langues vivantes et la réforme

- Un enseignement précoce des LV dont on connaît la plus-value : dès le CP, une 1^{ère} LV, dès la 5^{ème} une 2^{ème} LV
- Les groupes bilangues de continuité qui permettent de commencer l'anglais dès la 6e tout en poursuivant l'apprentissage d'une autre langue vivante commencée à l'école élémentaire, continuent d'exister.
- les heures consacrées à l'apprentissage de la deuxième langue vivante pour les groupes bilangues de 6e s'ajoutent aux 26 heures d'enseignements obligatoires.
- Les LV ont toutes leur place dans les EPI, dans l'EPI LCA/LCR mais aussi dans les autres thématiques.

(source : Dgesco)

→ Les structures et dispositifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

- La structure et la dotation horaire des SEGPA sont maintenues (circulaire attendue).
- La 3^{ème} prépa-pro est maintenue (arrêté attendu pour fin octobre)
- Les dispositifs particuliers (CHAM, CHAD, CHAT, sections sportives, sections internationales) sont maintenus.

(source : Dgesco)

→ Sources du diaporama, et autres textes

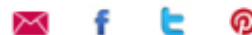
- diaporamas Dgesco
- loi d'orientation et de programmation (« loi de refondation de l'École »)
(2013-595 du 8 juillet 2013 et surtout le rapport annexé)
- décret réforme du collège
(2015-544 du 19 mai 2015)
- arrêté réforme du collège (JORF n°0115 du 20 mai 2015)
- circulaire d'application de la réforme
(2015-106 du 30-6-2015)
- circulaire de rentrée 2015 (2015-085 du 3-6-2015)
- décret socle commun de connaissances, de compétences et de culture
(2015-372 du 31 mars 2015)



Accueil > Toute l'actualité > Collège 2016 : tout savoir sur la réforme

Collège 2016 : tout savoir sur la réforme

PARTAGER CETTE PAGE



À LA UNE

► **Projet de programmes pour les cycles 2, 3 et 4**
Le président du Conseil supérieur des programmes a remis le projet de programmes pour les cycles d'enseignement 2, 3 et 4 à la ministre, le vendredi 18 septembre 2015 au ministère de l'Éducation nationale.

► **La préparation de la mise en œuvre de la réforme du collège à la rentrée 2016 : former et accompagner les équipes**

La réforme du collège, qui entrera en vigueur à la rentrée 2016, accorde une marge d'autonomie accrue aux établissements pour mieux répondre aux besoins de leurs élèves. Les équipes pédagogiques disposeront d'une plus grande marge de manœuvre dans l'utilisation de la dotation correspondant aux marges heures professeurs, mais aussi pour l'organisation de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires.

► **Acquis des élèves au collège : les écarts se renforcent entre la sixième et la troisième en fonction de l'origine sociale et culturelle**
Le suivi d'un panel d'élèves entrés au collège en 2007 montre que l'avenir scolaire est fortement déterminé dès la sixième. Le collège ne parvient pas à atténuer les inégalités sociales et tend à les accentuer en mathématiques et dans l'acquisition du vocabulaire scolaire, appelé aussi mémoire encyclopédique.

► **Au Bulletin officiel : les enseignements au collège**
Le collège unique a pour mission de conduire les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La nouvelle organisation du collège entre en vigueur, pour tous les niveaux d'enseignement, à la rentrée scolaire 2016. La circulaire

LE COLLÈGE 2016 EN UN COUP D'OEIL

LA RÉFORME DU COLLÈGE DÉVELOPPE LES TEMPS EN PETITS GROUPES

- **LES PETITS GROUPES** PERMETTRONT AUX ENSEIGNANTS D'INTERAGIR D'AVANTAGE AVEC LES ÉLÈVES
- **4000 POSTES** ACCOMPAGNENT LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME

LA RÉFORME DU COLLÈGE RENFORCE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

- LA LV1 DÈS LE **CP**
- LA LV2 DÈS LA **5^e**
- **+25%** D'ENSEIGNEMENT DE LV2 POUR CHAQUE ÉLÈVE AU COLLÈGE
- POUR **100%** DES ÉLÈVES

LA RÉFORME DU COLLÈGE CRÉE DES TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR TOUS LES ÉLÈVES

- EN **6^e**, **3H** CHAQUE SEMAINE
- DE LA **5^e** À LA **3^e** : **1H** MINIMUM

« Tout savoir sur la réforme »

<http://www.education.gouv.fr/pid32484/college-2016.html>



Accueil > Toute l'actualité



Toute l'actualité

La réforme du collège en dix points

[Collège 2016] - Brève - Najat Vallaud-Belkacem - 06/10/2015

PARTAGER CET ARTICLE



Personnels d'éducation, retrouvez à travers le magazine en ligne "La réforme du collège en dix points" tous les éléments utiles pour comprendre et mettre en place la réforme du collège qui entrera en vigueur à la rentrée 2016.

La réforme en dix points

<http://www.education.gouv.fr/cid93306/la-reforme-du-college-en-dix-points.html>

The graphic features a blue background with a repeating pattern of small icons representing various educational fields. On the left, a circular emblem contains the text 'COLLÈGE MIEUX APPRENDRE POUR MIEUX RÉUSSIR'. The main title 'LA RÉFORME DU COLLÈGE en 10 points' is prominently displayed in the center. Below the title is a white button with the word 'DÉCOUVRIR'. At the bottom left, there is a small logo of the French Republic and the text 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE'. The bottom of the graphic includes a 'readymag' logo, navigation arrows, the page number '1/14', and a blue 'Open' button.



Accueil > Toute l'actualité



Toute l'actualité

Évaluation des élèves du CP à la 3e. Un livret scolaire plus simple, un brevet plus complet

PARTAGER CET ARTICLE



Najat Vallaud-Belkacem s'est exprimée sur l'évaluation des élèves du CP à la troisième lors d'une conférence de presse, le mercredi 30 septembre 2015. La ministre a présenté le nouveau livret scolaire et le brevet plus complet organisé à partir de l'année scolaire 2016-2017.

Évaluation des élèves du CP à la 3e

<http://www.education.gouv.fr/cid93640/evaluation-des-eleves-du-cp-a-la-3e-un-livret-scolaire-plus-simple-un-brevet-plus-complet.html>



Le nouveau livret scolaire

Aujourd'hui, à quoi ressemble le livret scolaire ?

À partir de 2016, à quoi ressemblera le livret scolaire ?

Les enseignants formés

Le bulletin périodique

Un brevet plus complet

Les principales nouveautés du brevet



académie
Versailles

